

Le Manuel de Formation Technique

= Document édité par la FFESSM ⇔ Contenu de chaque formation fédérale

1/ Les prérogatives

2/ Les conditions d'accès à la formation et/ou de présentation à l'examen

3/ Les règles d'organisation de la formation et/ou de l'examen et de délivrance du brevet

4/ Les contenus de formation

1/ Les prérogatives

= Conditions de plongée dans lesquelles le plongeur pourra évoluer au terme de sa formation

Niveau 1

→ Espace d'évolution

0-20 m

→ Encadré ou en autonomie

Guide de
Palanquée

→ Organisation éventuelle par un
Directeur de Plongée

Directeur de
Plongée

2/ Les conditions d'accès à la formation et/ou de présentation à l'examen

Niveau 1

→ Âge minimum

14 ans (12 ans sous conditions)

→ Licence

En cours de validité

→ CACI

En cours de validité (1 an)

→ Autres conditions : niveau, nombre de plongées, avis Président du club, etc...

3/ Les règles d'organisation de la formation et/ou de l'examen et de délivrance du brevet

Niveau 1

→ Qui délivre le brevet	Président du club MF1 sous la responsabilité du Président
→ Niveau minimal requis pour enseigner	E1 = Initiateur Club
→ Durée maximale de la formation	15 mois
→ Organisation de l'évaluation	Grille de suivi et d'évaluation Pas d'évaluation écrite
→ Espace de formation	0-6 m 0-20 m
	Enseignement et validation Explo en cours de formation (E2) Pas d'enseignement

4/ Les contenus de formation Niveau 1

organisés en 10 compétences

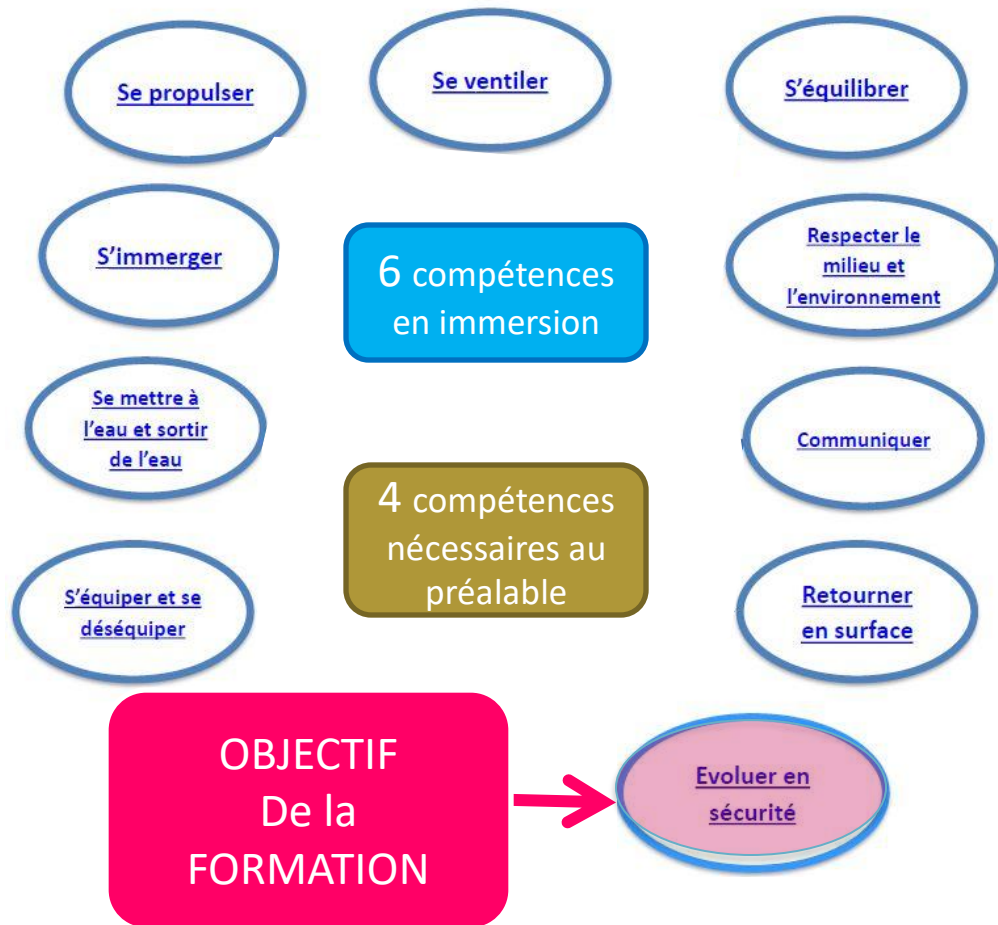


4/ Les contenus de formation Niveau 1

organisés en 10 compétences



4/ Les contenus de formation Niveau 1



5/ Les composantes d'une compétence du MFT

Acquisition d'une **compétence**

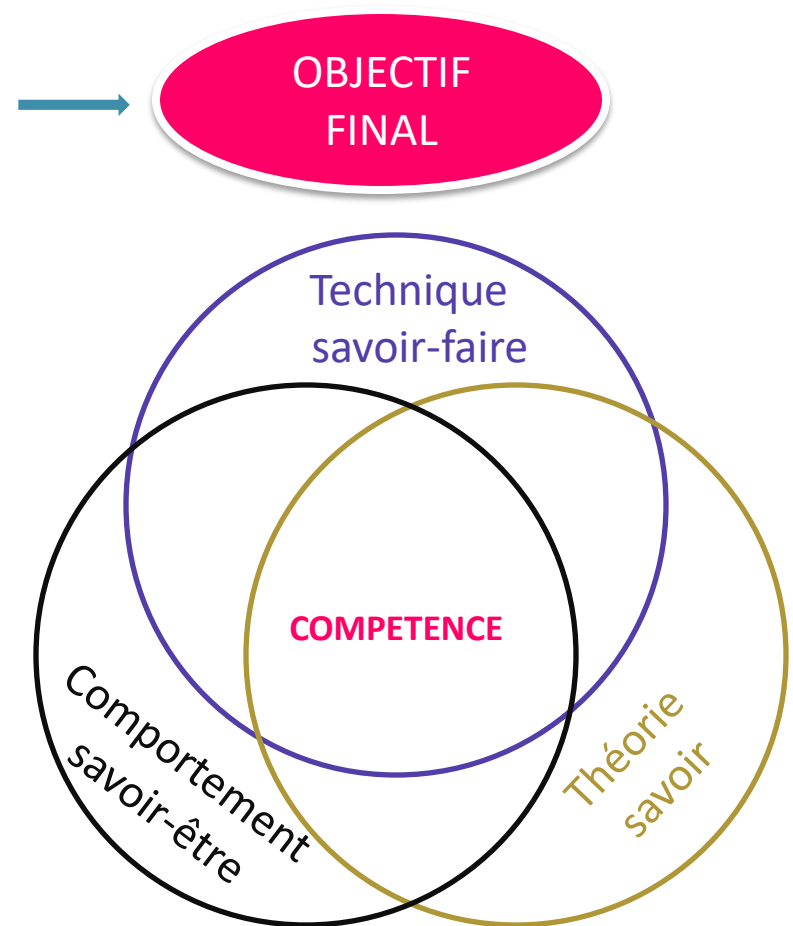
=

Acquisition des 3 composantes

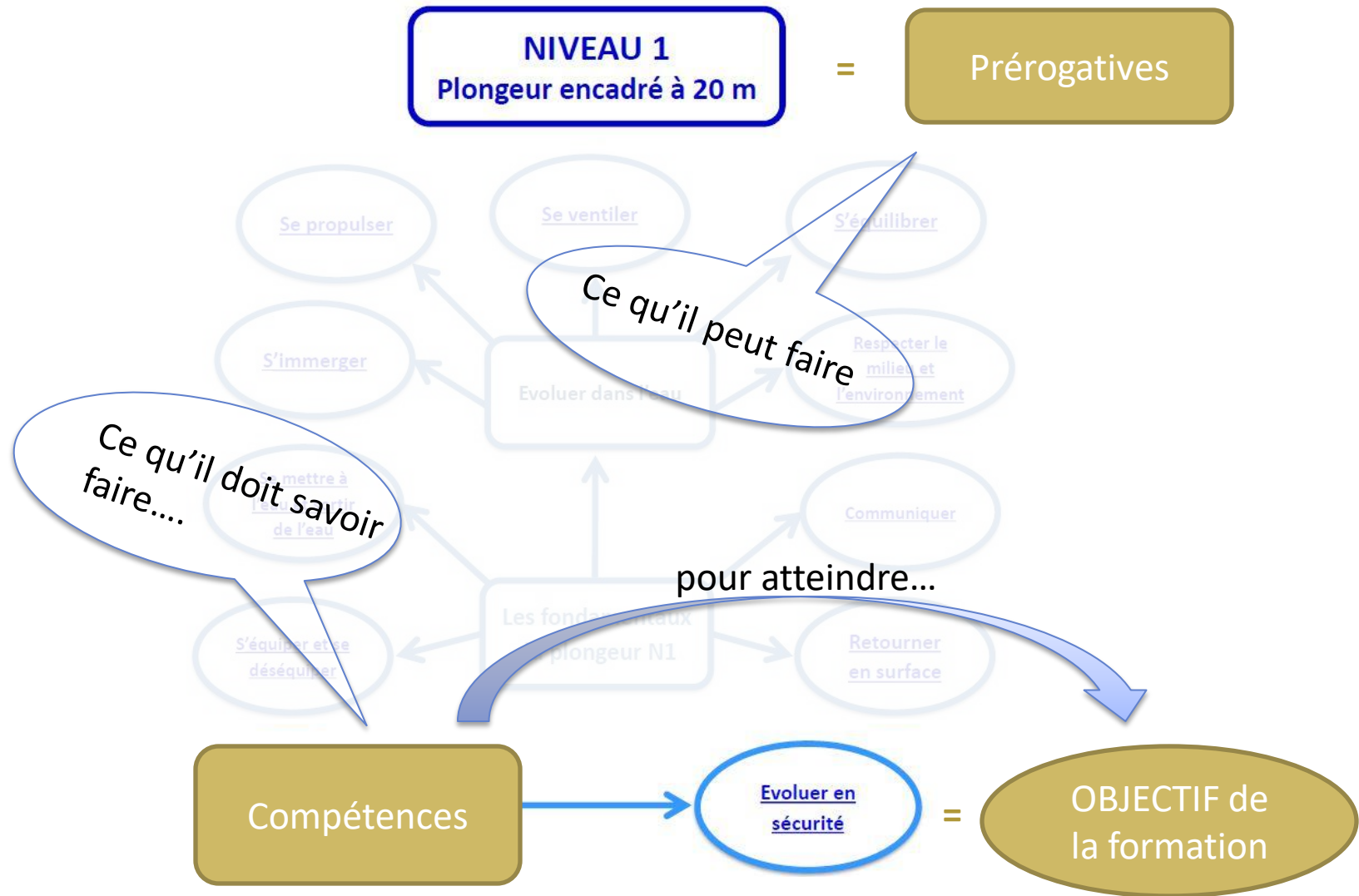
SAVOIR / Théorie

SAVOIR-FAIRE / Technique

SAVOIR-ETRE / Comportement



Le Manuel de Formation Technique



= Document édité par la FFESSM ⇨ Contenu **de chaque formation fédérale**

- La référence pour le moniteur : à consulter avant chaque formation
 - ✓ Ce qu'il doit enseigner
 - ✓ Où il doit enseigner
 - ✓ Comment il doit évaluer
 - ✓ S'il a le niveau requis pour dispenser la formation
 - ✓ Si son élève peut être formé

- Disponible en téléchargement sur le site de la FFESSM

- Régulièrement mis à jour